



Agence de promotion économique du Canada atlantique

Rapport sur le rendement

Pour la période
se terminant
le 31 mars 1996

Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1996

En vente au Canada chez

votre libraire local

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/2-1996
ISBN 0-660-60149-4



Avant-propos

Le présent document représente la phase deux du Projet d'amélioration des rapports au Parlement, qui a été créé au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor en vue d'améliorer la qualité de l'information fournie au Parlement et de mettre à jour les processus servant à préparer cette information. Ce projet est l'un des volets de l'initiative «Repenser le rôle de l'État» qui vise à mettre davantage l'accent sur les résultats et à rendre plus transparente l'information présentée au Parlement.

Du mois d'août 1995 au mois de juin 1996, on a mené de vastes consultations auprès des députés fédéraux et d'autres intervenants clés afin d'examiner des options pouvant permettre d'améliorer l'information fournie au Parlement. Il en est ressorti clairement qu'il importait de mettre l'accent sur le rendement des ministères et les résultats réels obtenus.

En juin 1996, la Chambre des communes a approuvé le dépôt, à titre de projet pilote, de rapports sur le rendement distincts par seize ministères et organismes. Ces documents pilotes seront évalués, et si le Parlement et d'autres intervenants appuient cette approche, on demandera alors au Parlement d'approuver officiellement cette démarche visant à faire en sorte qu'à partir de l'automne 1997, tous les ministères et organismes présentent des rapports sur le rendement distincts.

On peut consulter ces documents par la voie électronique dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Pour de plus amples renseignements sur le présent document ou le Projet d'amélioration des rapports au Parlement, veuillez explorer le site Internet du SCT ou communiquer à l'adresse suivante :

Revue gouvernementale et Services de qualité
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Canada)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042

**Rapport au Parlement sur le rendement de
l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
au 31 mars 1996**

Octobre 1996

Table des matières

Partie I		
Message du ministre		3
Partie II		
Aperçu de l' APECA		5
A. Rôles et responsabilités		5
B. Composition et organisation du Programme		7
C. Objectifs et priorités		8
D. Priorités stratégiques		8
E. Gamme de services		9
F. Activités secondaires		10
Partie III		
Rendement de l'Agence		14
Introduction		14
A. Indicateurs clés de rendement		14
B. La conjoncture économique de la région de l' Atlantique		15
C. Les résultats globaux de l'APECA		16
D. Effet sur l'emploi		16
E. Viabilité des entreprises clientes		20
F. Augmentation des ventes		20
G. Ventes à l'exportation		21
H. Répercussions économiques et ratio avantages-coûts		21
I. Incidence pour le contribuable		23
J. Autres calculs du ratio avantages-coûts		23
K. Satisfaction des clients		24
Partie IV - Premier Volet		
Rendement selon les priorités stratégiques		26
A. Tourisme		26
B. Pratiques de gestion commerciale (PGC)		28
C. Développement de l'entrepreneuriat		29
D. Développement économique communautaire (DEC)		31
E. Commerce		31
F. Innovation et technologie		33
G. Défense des intérêts, coordination et approvisionnements		34
Partie IV - Second Volet		
Rendement selon la gamme de services		35
H. Programme de COOPÉRATION		35
I. Accès aux capitaux et à l'information		36
J. Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) région de l'Atlantique		37
K. Adaptation		38
L. Programme des travaux d'infrastructure du Canada (PTIC)		41
Partie V		
Conclusion		43
Appendices		45

Partie I Message du ministre

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) est déterminée à aider les petites et les moyennes entreprises (PME) de la région à créer des emplois durables. Le mandat de l'APECA l'amène à travailler avec tous les ordres de gouvernement, le secteur privé de même qu'avec les organisations commerciales et industrielles pour instaurer un climat propice à l'entrepreneuriat. Ce mandat est intimement lié aux besoins de tous les Canadiens et Canadiennes de la région de l'Atlantique.

La petite entreprise est le moteur de la croissance de l'emploi. En aidant à créer davantage d'emplois mieux rémunérés dans le secteur privé, on franchit la première étape en vue de l'établissement d'un milieu où les entreprises et les collectivités qui en dépendent pourront prendre leur destin en mains. Cet engagement correspond au Programme : emploi et croissance du gouvernement du Canada qui préconise une plus grande productivité, la capacité de soutenir la concurrence internationale et l'accroissement des possibilités d'emplois dans le secteur des petites et moyennes entreprises.

Faisant écho au mandat du portefeuille de l'Industrie, l'Agence assure un soutien direct aux entreprises dans le développement de l'entrepreneuriat, les activités du commerce et de l'exportation, l'innovation et la technologie, les méthodes de gestion des affaires et l'accès aux capitaux et à l'information. L'APECA appuie aussi indirectement le développement des entreprises de la région en s'associant à d'autres organisations gouvernementales au niveau fédéral et provincial, aux institutions et aux groupes de l'industrie afin de mettre en valeur les secteurs économiques les plus prometteurs comme le tourisme.

La démarche de l'APECA illustre aussi l'intention du gouvernement fédéral de fournir le meilleur service possible, au coût le plus modeste possible, à tous les Canadiens et Canadiennes qui ont le droit de savoir comment est dépensé l'argent des contribuables et si ces dépenses engendrent des résultats concrets.

L'APECA reconnaît parallèlement l'importance primordiale de se doter des meilleurs outils d'évaluation possible pour rendre compte de son administration à la fois à ses clients et au public canadien. L'APECA a procédé à une évaluation plus poussée de ses activités que ses prédécesseurs, surpassant les pratiques courantes de mesure et de rapport des résultats des programmes de développement économique.



Ce faisant, l'APECA a contribué aux efforts du gouvernement fédéral en vue d'optimiser l'utilisation des ressources en fonction des résultats obtenus. Les efforts se poursuivent d'ailleurs afin d'améliorer les méthodes d'évaluation et de rapport.

Les dépenses de l'Agence sont relativement modestes, soit moins de 3 % des dépenses fédérales dans la région de l'Atlantique. Ce rapport démontre néanmoins que les investissements de l'Agence dans la capacité de production de la région ont été efficaces à générer des emplois et la croissance économique.

Dans son premier Rapport quinquennal présenté au Parlement en février 1994, l'APECA signalait que ses mesures de soutien destinées au secteur privé de la région de l'Atlantique avaient engendré la création ou le maintien de 42 000 emplois, depuis la création de l'Agence jusqu'au 31 mars 1993. Depuis, l'incidence des activités de l'APECA sur les emplois créés ou maintenus a été de 40 000 emplois, et ce durant une période de faible croissance économique causée par la restructuration majeure de l'assise économique traditionnelle de la région. Les résultats se manifestent aussi du côté de l'augmentation des ventes et des exportations chez les entreprises. Dans l'ensemble, une analyse des coûts-avantages démontre que chaque dollar investi par le secteur privé et le secteur public dans les projets commerciaux a engendré des retombées de l'ordre de cinq dollars pour l'économie de la région de l'Atlantique. Chaque dollar que les gouvernements ont investi a engendré des retombées de trois dollars en impôts additionnels et en économies au chapitre des versements d'assurance-emploi.

L'honorable Lawrence MacAulay, c.p., député
Secrétaire d'État
Agence de promotion économique du Canada atlantique



Partie II Aperçu de l'APECA

A. Rôles et responsabilités

L'Agence tire son mandat de la partie I de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, L.R.C. ch. G-5.7, connue sous le nom de *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*. La Loi confère à l'APECA un vaste mandat portant sur le développement économique de la région de l'Atlantique.

Pour remplir son mandat, l'APECA cherche à atteindre deux objectifs distincts :

a) *s'assurer qu'un vaste éventail d'instruments et de ressources liés au développement des entreprises répondent aux besoins réels et divers des entrepreneurs nouveaux et actuels de la région; et b) veiller à ce que tous les programmes et les activités de développement dans la région atlantique soient conçus et coordonnés de manière à améliorer, de façon générale, le climat des affaires.*

Depuis février 1996, l'APECA fait partie du portefeuille de l'Industrie, qui comprend treize ministères et organismes qui relèvent du Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie. Son mandat, sa mission, ses priorités et sa gamme de services reflètent le programme national de création d'emplois et de croissance du gouvernement fédéral qui vise le développement des petites et moyennes entreprises, l'intensification de l'activité commerciale et l'accroissement des investissements étrangers, l'amélioration des techniques et l'innovation, et l'augmentation des chances d'emploi pour les jeunes.

Par conséquent, l'APECA est, dans la région atlantique, le principal agent de liaison pour les programmes, les services et les politiques du gouvernement fédéral et elle offre l'accès le plus direct aux autres organismes fédéraux de développement, comme la Société pour l'expansion des exportations.

Le portefeuille compte sur les principales ressources et les points forts de ses membres, y compris l'APECA, qui fournit un réseau important, du personnel d'expérience et une clientèle de plus de 10 000 entreprises et autres entités. Le portefeuille de l'Industrie procure certains avantages à l'APECA, notamment celui de repositionner l'Agence pour qu'elle puisse s'acquitter plus efficacement de ses activités de coordination et de l'appuyer dans l'exécution de son mandat.



Autorisations de dépenser

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en millions de dollars)	Autorisations* 1995-1996	Dép. réelles 1995-1996	
Agence de promotion économique du Canada atlantique			
Ministère			
1	Dépenses de fonctionnement*	44,2	41,9
5	Subventions et contributions	309,6	302,1
(L)	Obligations contractées dans la région de l'Atlantique en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	2,6	2,6
(L)	Obligations contractées pour assurances-prêts ou crédit, conformément à la <i>Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique</i>	19,1	19,1
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2,6	2,6
Total du Ministère		378,1	368,3

* Les autorisations incluent, en plus du Budget principal, le Budget des dépenses supplémentaire, les rajustements et les transferts de fonds.



Le portefeuille est fondé sur l'engagement de ses membres à l'égard des concepts de coopération et de partenariat, qui sont au coeur de l'action de l'APECA visant à répondre aux besoins des PME de la région atlantique et à leur permettre de saisir les possibilités qui s'offrent à elles. L'approche de l'APECA face au développement économique est fondée sur les partenariats qu'elle a créés avec le milieu des affaires (en particulier les PME), les provinces, d'autres organismes et ministères gouvernementaux ainsi que divers organismes de développement économique du secteur public et du secteur privé.

B. Composition et organisation du Programme

Structure des activités : Le Programme de l'APECA se répartit en deux grandes activités : le Développement et l'Administration générale. La majorité des efforts de l'APECA en vue d'atteindre ses objectifs relèvent de l'activité de Développement. L'activité de l'Administration générale distingue les fonctions administratives de l'Agence des activités qui sont directement liées aux programmes de l'organisation.

Développement : Soutenir et favoriser les possibilités de développement économique dans la région de l'Atlantique, particulièrement dans le secteur des petites et moyennes entreprises, par l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques, de programmes et de projets et par la défense des intérêts de la région de l'Atlantique au moment de l'élaboration et de la mise en oeuvre de politiques, de programmes et de projets économiques d'envergure nationale.

Administration générale : Veiller à la gestion efficace et efficiente des ressources de l'Agence et à la mise en place des systèmes et services administratifs voulus pour appuyer la prise de décisions par la direction et rehausser la responsabilité de la direction et le contrôle opérationnel.

Structure hiérarchique : Le Siège social de l'APECA est situé à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Les composantes du Siège social sont les suivantes : le cabinet du Ministre, le bureau du président, les Programmes régionaux et le Développement, les Finances et les Affaires générales, et les Ressources humaines.

L'exécution des programmes de l'APECA incombe aux vice-présidents régionaux qui ont leur bureau dans chacune des capitales des provinces de l'Atlantique. À Sydney en Nouvelle-Écosse, le vice-président de la Société d'expansion du Cap-Breton veille à l'exécution des programmes de l'APECA au Cap-Breton. Chaque vice-président possède les pouvoirs ministériels délégués pour approuver la plupart des projets et propositions.



Par l'entremise de son bureau d'Ottawa, qui est également dirigé par un vice-président, l'APECA veille à la défense des intérêts des Canadiens de la région de l'Atlantique par son rôle dans l'élaboration des programmes et politiques d'envergure nationale, et elle veille également à la défense des intérêts des entrepreneurs de la région pour ce qui touche à l'approvisionnement du gouvernement fédéral.

La *Loi sur l'APECA* prévoit la mise sur pied d'un **Conseil consultatif de l'APECA** qui représentent les secteurs de la région; la présidence du Conseil est assurée par le président de l'APECA.

Outre ses responsabilités liées à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le président de l'APECA est également président de la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB). La SECB est une société d'État qui a été créée dans le but de promouvoir le financement et le développement de l'industrie dans l'île du Cap-Breton, de contribuer à la création d'emplois dans des industries autres que celle de la production du charbon et d'élargir l'assise économique de l'île.

L'organigramme qui figure en appendice du présent rapport montre de quelle façon l'organisation de l'APECA cadre avec la structure de ses activités.

C. Objectifs et priorités

L'objectif de l'Agence tel qu'il est indiqué dans sa loi habilitante est *«de favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique et, plus particulièrement, la croissance des revenus et les créations d'emplois dans cette région»*.

Pour atteindre cet objectif, l'APECA met l'accent sur les petites et moyennes entreprises parce que ce sont ces entreprises qui contribuent le plus efficacement à la création d'emplois dans la région atlantique. Au cours des dix dernières années, 90 % de tous les nouveaux emplois ont été créés par des petites et moyennes entreprises et plus de 60 %, par de nouvelles entreprises.

D. Priorités stratégiques

L'Agence vise principalement à aider les entrepreneurs à accéder aux connaissances, aux compétences, à l'information, aux conseils et aux capitaux dont ils ont besoin pour pouvoir améliorer leur compétitivité à l'échelle internationale.



Les activités courantes de l'APECA dans ce contexte général sont régies par les priorités stratégiques suivantes :

- Le développement de l'entrepreneuriat
- L'accès aux capitaux et à l'information
- Le commerce
- L'innovation et la technologie
- Le tourisme
- Les pratiques de gestion commerciale

E. Gamme de services

L'APECA fait le lien entre ses priorités stratégiques et ses clients par l'entremise d'un éventail de programmes et de services.

Programme de développement des entreprises (PDE) : Le PDE vise à aider les PME à démarrer, à agrandir ou à moderniser leurs installations en leur facilitant l'accès à des capitaux sous forme de contributions remboursables consenties sans intérêt et sans exiger de garantie. Le programme vise en particulier les projets dits immatériels qui sont indispensables à l'accroissement de la compétitivité mais qui sont souvent considérés trop risqués pour les prêteurs conventionnels. En ce sens, il s'agit d'un programme unique parmi ceux qui sont offerts par les ministères et organismes gouvernementaux ainsi que par le secteur privé dans la région atlantique.

ACF Capital Atlantique Inc. : Cette mesure, qui consiste en la création d'un fonds de capital-risque de 30 millions de dollars, vise à combler le manque de capital-risque dans la région atlantique. L'APECA, les gouvernements provinciaux de la région et les banques à chartre contribuent tous également à cette mesure.

Développement économique des collectivités (DEC) : Ce programme favorise une prise en charge locale par les membres d'une collectivité pour améliorer leurs conditions économiques. Le gouvernement peut aider en facilitant l'accès à ses propres ressources et en contribuant à l'établissement de liens et de partenariats entre les intervenants du secteur privé et du secteur public.

Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) : Les CSEC, situés dans les quatre provinces de l'Atlantique, fournissent des services et des produits aux PME et aux aspirants entrepreneurs de la région.



Programme de COOPÉRATION : Les ententes de COOPÉRATION sont des programmes fédéraux-provinciaux complets à frais partagés qui visent à rendre le climat plus propice à la croissance économique.

Défense des intérêts, coordination et approvisionnement : Le mandat de l'APECA en ce qui a trait à la défense des intérêts de la région atlantique a été renforcé du fait de la participation de l'Agence au portefeuille de l'Industrie. Cette fonction bénéficie aussi de la stratégie de l'Agence en matière d'approvisionnement, par laquelle on veut faire en sorte que la région atlantique attire davantage de marchés de l'État et qu'elle bénéficie de plus importantes retombées industrielles.

F. Activités secondaires

L'APECA entreprend des activités qui ne figurent pas dans sa gamme de services de base, mais qui sont néanmoins vitales à la santé économique générale de la région :

- Le Programme d'infrastructure du Canada (PIC) – créer des emplois de courte et de longue durée.
- La fermeture des bases – promouvoir la diversification économique et la création de nouveaux emplois.
- La mesure de redéveloppement des régions de Borden et de Cape Tormentine – créer de nouveaux emplois.
- La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA) – Aider les collectivités à obtenir, par effet de levier, des investissements dans des projets de développement et à créer des débouchés de longue durée pour les pêcheurs et les travailleurs d'usine déplacés.
- La Société de développement de Bishop's Falls.

La figure 1 donne un aperçu des activités de développement du Programme de l'APECA, et fait le lien entre les priorités stratégiques et la gamme de services de l'Agence et le mandat qui lui a été confié. La figure 2 donne le coût net du Programme de l'APECA, selon l'activité et la gamme de services, pour les exercices 1993-1994 et 1995-1996.



APECA - Activité de développement - Priorités stratégiques et gamme de services

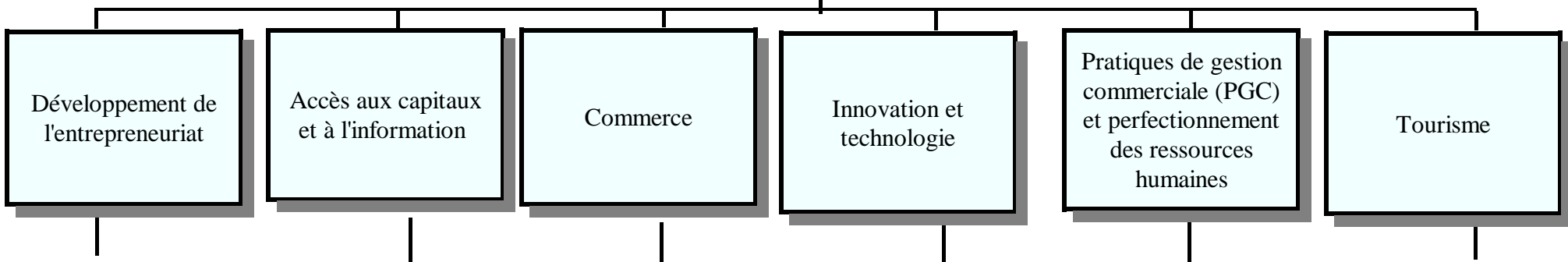
Figure 1

Mandat prévu par la loi :

«Favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique et, plus particulièrement, la croissance des revenus et les créations d'emplois dans cette région»
Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique, partie I, article 4

Cible: 50 000 emplois de 1994-1995 à 1998-1999

Priorités stratégiques :



Gamme de services :

Programmes de base			Programmes secondaires	
- Programme de développement des entreprises (PDE)	- Programmes de COOPÉRATION	- Défense des intérêts, coordination et approvisionnement	- Adaptation	- Programme d'infrastructure du Canada (PTIC)
- Développement économique des collectivités (DEC)	- Centres de services aux entreprises du Canada		- Fermeture des bases	
	- ACF Capital Atlantique Inc.		- La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA)	
			- Mesure de redéveloppement des régions de Borden et de Cape Tormentine	
			- Bishop's Falls	

Figure 2

AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

Coût net du Programme selon la gamme de services/l'activité

(en millions de dollars)

	1995-1996 – Comparaison du Budget principal et des dépenses réelles							
	Frais de fonctionnement	Dépenses en capital	Subventions et contributions	Total brut	Paiements législatifs	Total des dépenses nettes	Moins : Recettes imputées au crédit	Total du Budget principal
Gamme de services :								
Développement								
Programmes de base								
Accès aux capitaux et à l'information :								
Programme de développement des entreprises*	11,4		113,7	125,1	22,5	147,6		155,0
ACF Capital Atlantique			4,0	4,0		4,0		4,0
Centres de services aux entreprises du Canada	2,7			2,7	0,1	2,8		2,7
Total partiel	14,1		117,7	131,8	22,6	154,4		161,7
Coopération fédérale-provinciale	4,8		83,8	88,6	0,4	89,0		86,0
Développement des collectivités	0,2		9,0	9,2		9,2		0,2
Défense des intérêts et coordination	2,5			2,5	0,2	2,7		2,5
Total - Progr. de base	21,6		210,5	232,1	23,2	255,3		250,4
Programmes secondaires								
Adaptation **	0,2		21,4	21,6	0,0	21,6		9,4
Programme d'infrastructure du Canada	0,5		70,2	70,7	0,0	70,7		91,0
Administration du Programme	8,7			8,7	0,5	9,2		8,9
Total - Progr. secondaires	9,4		91,6	101,0	0,5	101,5		109,3
Total - Développement	31,0		302,1	333,1	23,7	356,8		359,7
Administration générale	10,9			10,9	0,6	11,5		11,5
Coût net du Programme	41,9		302,1	344,0	24,3	368,3		371,2

* Le PDE a été introduit en août 1995 en tant que principal programme d'aide aux entreprises de l'APECA en remplacement du Programme Action et du Programme Diversi-pêches (comprend également les obligations relatives à l'assurance-prêt).

** La mesure d'adaptation inclut les programmes de l'APECA suivants : LSPA-Développement économique des collectivités (DEC), LSPA-Relance économique (RE), Bishop's Falls, Slemon Park et Fermeture des bases.

Figure 3

AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

Dépenses prévues et réelles du Ministère

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Budget principal 1995-1996	Dépenses réelles 1995-1996
Gamme de services :				
Développement				
Programmes de base				
Accès aux capitaux et à l'information				
Programme de développement des entreprises*	158,9	156,2	155,0	147,6
ACF Capital Atlantique			4,0	4,0
Centres de services aux entreprises du Canada		1,3	2,7	2,8
Total partiel	158,9	157,5	161,7	154,4
Coopération fédérale-provinciale	89,7	98,9	86,0	89,0
Développement des collectivités			0,2	9,2
Défense des intérêts et coordination	3,7	4,2	2,5	2,7
Total - Programmes de base	252,3	260,6	250,4	255,3
Programmes secondaires				
Adaptation**	3,5	6,7	9,4	21,6
Programme d'infrastructure du Canada		58,6	91,0	70,7
Exécution et coordination du Progr.	8,5	9,2	8,9	9,2
Total - Progr. secondaires	12,0	74,5	109,3	101,5
Total - Développement	264,3	335,1	359,7	356,8
Administration du Programme	11,4	12,1	11,5	11,5
Total pour l'Agence	275,7	347,2	371,2	368,3

* Le PDE a été introduit en août 1995 en tant que principal programme d'aide aux entreprises de l'APECA en remplacement du Programme Action et du Programme Diversi-pêches (comprend également les obligations relatives à l'assurance-prêt).

** La mesure d'adaptation inclut les programmes de l'APECA suivants : LSPA-DEC, LSPA-RE, Bishop's Falls, Stemon Park et Fermeture des bases.

Partie III Rendement de l'Agence

Introduction

Ce chapitre comprend:

- les principaux indicateurs de rendement, actuels ou en développement, qui ont été identifiés comme indice de rendement de l'APECA;
- un bref aperçu de la conjoncture économique de l'Atlantique dans laquelle l'Agence a travaillé au cours des dernières années; et
- les résultats globaux réalisés par l'Agence.

A. Indicateurs clés de rendement

En vue de respecter l'obligation légale de présenter un rapport au Parlement tous les cinq ans, l'APECA a adopté un Plan d'évaluation pluriannuel dans lequel sont précisés les indicateurs généraux qui lui permettront de fournir des données sur son rendement global et sur ses réalisations. Ces indicateurs clés découlent du mandat et des objectifs de l'Agence et visent la communication des résultats globaux obtenus. Comme les programmes ou la gamme de services et les priorités stratégiques constituent les mécanismes de mise en oeuvre du mandat de l'Agence, les indicateurs clés généraux sont établis de façon à comparer les résultats obtenus aux objectifs de l'Agence relatifs à la création d'emplois et à l'accroissement des revenus gagnés.

Depuis sa création, l'APECA se sert de l'incidence sur l'emploi comme indicateur clé de rendement pour ses deux principales gammes de services, soit le Programme de développement des entreprises et le Programme de COOPÉRATION. L'Agence a également analysé les répercussions de ses programmes sur le produit intérieur brut (PIB), mesure indirecte des revenus gagnés. Les méthodes utilisées pour calculer les emplois créés et les emplois préservés ont été améliorées au cours des années et elles ont été étendues à presque toutes les activités de l'Agence. D'autres indicateurs ont en outre été mis au point pour mesurer le rendement de l'Agence quant aux priorités stratégiques et la gamme de services. Bon nombre de ces activités (par exemple celles qui touchent le développement de l'entrepreneuriat et les méthodes de gestion des affaires) ont en effet



pour but de promouvoir certaines idées et d'accroître les connaissances et les compétences, et leurs effets sur l'emploi et sur les revenus se manifesteront seulement à moyen ou à long terme. Il est donc important d'avoir des indicateurs intermédiaires afin de mesurer régulièrement les progrès réalisés.

Voici les indicateurs généraux de l'APECA établis dans le Plan d'évaluation pluriannuel :

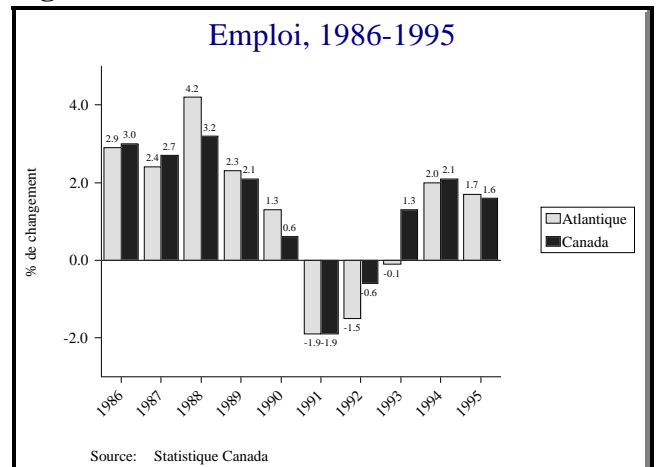
- l'effet sur l'emploi, c'est-à-dire le nombre d'emplois créés ou préservés;
- les démarrages de nouvelles entreprises (chiffres rajustés en fonction du taux de viabilité pour obtenir la croissance nette);
- l'accroissement des salaires;
- les nouveaux exportateurs;
- l'augmentation des ventes à l'exportation et de l'ensemble des ventes;
- la productivité, c'est-à-dire la valeur ajoutée par employé;
- les profits nets avant l'impôt exprimés en pourcentage des ventes.

B. La conjoncture économique de la région de l'Atlantique

La reprise économique après le ralentissement du début des années 1990 a été plus faible dans les provinces de l'Atlantique que dans l'ensemble du pays. Depuis la récession de 1990-1991, la région de l'Atlantique a connu une croissance économique inférieure de 1,3 %, en moyenne, à celle du Canada dans son ensemble. Cette faible croissance économique a été le résultat de graves faiblesses dans l'économie de la région de l'Atlantique dues aux restructurations tant dans le secteur public que dans le secteur privé, ainsi qu'à l'effondrement du secteur de la pêche du poisson de fond, qui a entraîné à lui seul une perte de 35 000 emplois. La hausse des exportations a facilité la reprise économique, mais les dépenses personnelles de consommation et la croissance de l'emploi ont stagné.

Depuis le début des années 1990, la participation au marché du travail n'a pas suivi la reprise économique. Le taux d'emploi dans la région a connu trois baisses annuelles consécutives avant d'enregistrer des gains en 1994 et en 1995 (voir Figure 4). Ce n'est qu'en 1995 que la région de l'Atlantique a de nouveau connu un taux d'emploi comparable à ceux d'avant la récession de 1990.

Figure 4



Le taux d'emploi dans le secteur manufacturier est encore inférieur à celui de 1990 en raison de la fermeture persistante des usines de transformation du poisson.

Les dépenses du Programme de l'APECA sont minimales par rapport à l'immensité du problème du développement de la région de l'Atlantique (les dépenses de l'APECA représentent seulement environ 1 % du produit intérieur brut de la région). Pour cette raison, les indicateurs économiques généraux ne peuvent pas suffire à donner une représentation réelle de la réussite du Programme de l'APECA.

C. Les résultats globaux de l'APECA

Les résultats rapportés dans ce chapitre se basent sur deux principales sources d'information:

- une enquête des projets commerciaux complétés, entreprise par Statistique Canada pour le compte de l'APECA au cours de l'été 1995. Il est important de noter que pour pouvoir fournir des données réalistes et crédibles, Statistique Canada a mis au point une méthodologie visant à donner des estimations prudentes de l'incidence économique des projets; et
- le «Business Performance Evaluation», également préparé par Statistique Canada pour le compte de l'APECA. Ce rapport permet la comparaison de la performance des entreprises clientes de l'APECA avec l'ensemble des entreprises de la région de l'Atlantique. Il est préparé à partir des données du Programme de l'analyse longitudinale de l'emploi et des dossiers de l'impôt sur les revenus des sociétés (T2). À ce stade, l'information n'est disponible que pour la période de 1989 à 1993.

D. Effet sur l'emploi

Dans son premier Rapport quinquennal déposé au Parlement en février 1994, l'APECA démontre un impact de 42 000 emplois¹ entre ses débuts et la fin de l'exercice 1992-1993. Des consultants indépendants sont arrivés à ce chiffre à la suite d'évaluations des deux principaux programmes de l'Agence, le Programme de développement des entreprises et

¹ Le calcul de l'emploi résultant des programmes de l'Agence comprend la création de nouveaux emplois et le maintien d'emplois menacés de disparaître. L'emploi est exprimé en équivalence temps plein (égalant 40 semaines de travail) et de longue durée (ayant une durée d'au moins cinq années).



le Programme de COOPÉRATION. Entre le 1^{er} avril 1993 et le 31 mars 1996, quelques 40 000 emplois ont été créés ou préservés dans le secteur privé grâce aux programmes ou aux services de l'Agence. Les activités de l'Agence ont donc permis de créer ou de préserver au total 82 000 emplois depuis ses débuts. Le tableau qui suit fait état de l'effet des diverses gammes de services de l'Agence sur l'emploi entre le moment de sa création et la fin de l'exercice 1995-1996.

Tableau 1
Effet du Programme de l'APECA
sur l'accroissement de l'emploi

1a) Par gamme de services	Total depuis le début	1b) Par exercice financier	Total depuis le début
Développement des entreprises	50,400	Du début à 1992-93	42,000
COOPÉRATION	28,500	1993-94	12,200
Développement des collectivités	2,200	1994-95	18,250
Défense des intérêts et coordination	410	1995-96	9,560
Adaptation	500		
	82,010		82,010
En années-personnes			
Programme d'infrastructure	8,708		

Source: Rapport quinquennal de l'APECA et calcul à partir de données internes sur les programmes, ajustées sur les résultats des enquêtes.

Par suite de la priorité accordée par le gouvernement à la création d'emplois, le Ministre précédent de l'APECA a annoncé que l'APECA se donnait comme objectif de créer 50 000 emplois additionnels au cours de la période de 1994-1995 à 1998-1999. D'après les résultats obtenus en 1994-1995 et 1995-1996, l'Agence et ses partenaires devraient atteindre cet objectif.



Il est important de noter plusieurs facteurs se rapportant aux estimations. Tout d'abord, seuls les emplois associés aux projets financés en raison d'un besoin d'aide sont inclus dans les calculs.²

Par ailleurs, les chiffres comprennent les emplois indirects et les emplois induits résultant des dépenses faites par les entreprises aidées et leurs employés. Ces répercussions ont été estimées au moyen du modèle économétrique pour la région atlantique établi par le Conference Board du Canada.

Enfin les répercussions sur l'emploi représentent les emplois **actuels** créés ou maintenus par les entreprises ayant complété leur projet. Les données proviennent d'enquêtes auprès d'un échantillon statistiquement représentatif de ces entreprises. Quand aux projets non complétés, l'Agence estime que les emplois réels équivalent aux emplois projetés. Cette prémisse est acceptable et prudente puisque les résultats de l'enquête de Statistique Canada (1995) démontre que:

- le nombre d'emplois réellement créés, rapportés par les clients, dépassait les prévisions de 17%; et
- le nombre d'emplois maintenus était de 43% supérieur aux projections.

Selon l'enquête de Statistique Canada, il en a coûté 13 400 \$ à l'APECA pour chaque emploi créé ou maintenu. Pour les projets de moindre envergure, ce coût était de 8 300 \$ par emploi. L'aide aux petites entreprises constituant le meilleur investissement du gouvernement pour stimuler la création d'emplois, l'Agence continue de mettre l'accent sur l'aide aux PME.

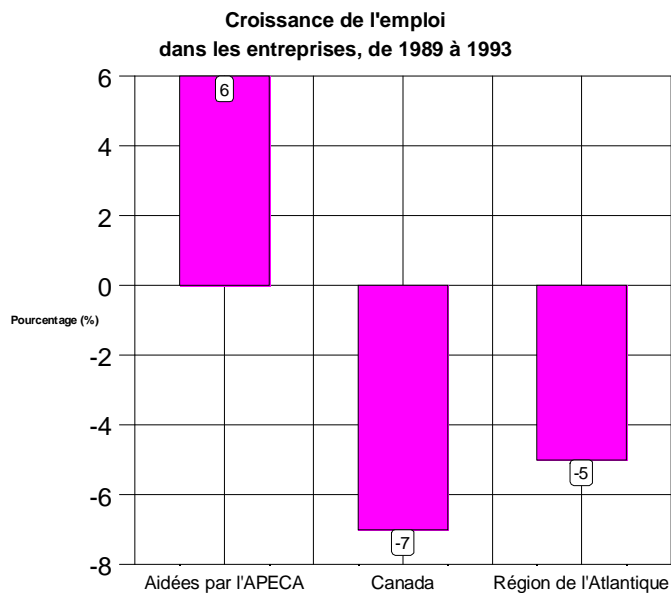
² Le vérificateur général définit l'additionalité ou le besoin d'aide de cette façon : *Est-il probable que le requérant ait besoin d'un financement du gouvernement pour que le projet soit réalisé selon les modalités proposées, aux points de vue de son ampleur, de son emplacement et du calendrier?* (Vérificateur général, chapitre 18, novembre 1995) D'après des sondages effectués auprès des clients par des enquêteurs indépendants et d'après le suivi des entreprises aidées, l'Agence estime que le facteur additionalité est de l'ordre de 0,67. Par exemple, lorsque 100 emplois sont rapportés par un client, seulement 67 sont inclus dans le rapport. Il s'agit probablement d'une estimation réaliste, sinon plutôt modérée. Le vérificateur général estimait un facteur beaucoup plus élevé (0,81) dans son rapport de novembre 1995 portant sur les évaluations de l'Agence.



Vu la conjoncture économique défavorable décrite plus tôt, les résultats positifs du programme de l'APECA du point de vue de l'emploi ont été obtenus pour la plus grande part durant une période où il n'y a pas eu de croissance nette de l'emploi, entre 1990 et 1995. Le rapport de suivi «Business Performance Evaluation» de Statistique Canada révèle que de 1989 à 1993, le nombre net d'emplois a augmenté de 6 % chez les entreprises clientes de l'APECA tandis qu'il a baissé de 5 % dans la région de l'Atlantique et de 7 % pour l'ensemble du Canada (voir Figure 5)

Le rapport de suivi permet en outre de faire des comparaisons pour les grands secteurs économiques dans lesquels l'APECA est la plus active. Le tableau qui suit montre que les entreprises de fabrication aidées par l'APECA créent bien plus d'emplois, ce qui prouve encore une fois la valeur de l'aide accordée par l'Agence.

Figure 5



Source: Statistique Canada Business Performance Evaluation, 1993 Tabulation Report

Tableau 2
Nouvelles entreprises et nouveaux emplois*
Entre 1989 et 1993

<u>Secteur</u>	<u>Nouveaux emplois par entreprise</u> <u>Région de l'Atlantique</u>	<u>Nouveaux emplois par entreprise</u> <u>Entreprises aidées par l'APECA</u>
Fabrication	7,7	30,9
Services aux entreprises	3,1	3,3
Hébergement et restauration	8,8	10,2
Tous les secteurs	2,4	12,7

* Source: Statistique Canada, Business Performance Evaluation, tableaux de 1993, et Variations de l'emploi, 1993, Volumes I et II en unité moyenne de main-d'oeuvre (UMM)



Le rapport révèle également qu'environ 99 200 emplois ont été créés grâce au démarrage de 41 800 entreprises dans la région de l'Atlantique entre 1989 et 1993. Les emplois créés par les nouvelles entreprises aidées par l'APECA représentaient **11 %** de ces 99 200 emplois. Comme les dépenses de l'APECA constituent moins de **1 %** du PIB de la région, on peut dire que le Programme de l'APECA est proportionnellement très efficace.

E. Viabilité des entreprises clientes

Les tableaux de la «Business Performance Evaluation» effectuée par Statistique Canada révèlent qu'en moyenne 42 % des entreprises de la région de l'Atlantique établies entre 1990 et 1992 avaient disparu après un an d'existence (ce chiffre inclut tant les faillites calculées à environ 10% des nouvelles entreprises dans le rapport quinquennal, que les fusions, les changements de propriétaires, les entreprises qui ne déclarent pas de revenus ou qui ne produisent pas de déclaration d'impôt sur le revenu des sociétés, etc.). Pour les entreprises clientes de l'APECA, ce taux de disparition après un an d'existence va de 29 % en 1990 à 38 % en 1992. Seulement 32 % des entreprises de la région de l'Atlantique créées en 1990 (seule année pour laquelle un suivi a été fait sur une période de trois ans) existaient encore en 1993, alors que le taux pour les entreprises aidées par l'APECA était de 62 %.

F. Augmentation des ventes

D'après le sondage que Statistique Canada a effectué auprès des clients, plus de 60 % des entreprises clientes signalent des augmentations des ventes annuelles attribuables à l'aide obtenue de l'APECA:

- la valeur annuelle totale des ventes additionnelles est estimée à 880 millions de dollars;
- l'augmentation annuelle moyenne est de 112 000 \$ par projet pour une contribution fédérale unique de 79 000 \$ en moyenne;
- l'incidence sur les ventes est particulièrement importante pour les petits projets, dont la hausse de 72 000 \$ des ventes annuelles représente plus du double de la contribution moyenne de 33 000 \$ reçue de l'APECA;



- les augmentations des ventes sont principalement attribuables à l'accroissement de la productivité, à l'amélioration de la qualité des produits ou à l'expansion de la gamme de produits; et
- les ventes déclarées par les entreprises de fabrication ayant reçu une aide de l'APECA ont connu une hausse de 17 % en 1994 par rapport à 1993 alors que celles de l'ensemble des fabricants de la région de l'Atlantique ont augmenté seulement de 9 %.

G. Ventes à l'exportation

Les clients de l'APECA déclarent que 27 % des ventes découlant des projets assistés sont faites à l'extérieur du Canada, ce qui est un peu plus élevé que l'exportation (22%) de la production totale des entreprises. Cela représente plus de 233 millions de dollars supplémentaires en ventes annuelles à l'exportation, soit 11 % de la valeur totale des ventes à l'exportation des entreprises clientes de l'APECA. Les ventes à l'exportation des fabricants ayant reçu une aide de l'APECA ont cru de 30 % en 1994 par rapport à 1993 alors que les exportations des entreprises de fabrication dans l'ensemble de la région de l'Atlantique ont augmenté de seulement 9 % pendant la même période.

H. Retombées économiques et ratio avantages-coûts

On estime que chaque dollar investi par l'APECA et ses partenaires des secteurs public et privé dans des projets commerciaux rapporte environ cinq dollars à l'économie de la région de l'Atlantique, tel que mesuré par l'augmentation du PIB. Cet estimé est calculé à partir de l'impact sur l'économie de l'Atlantique découlant des emplois créés et maintenus rapportés par l'enquête de Statistique Canada.

Pour ce faire, le nombre d'emplois est converti en «valeur ajoutée» par secteur industriel, une mesure des retombées économiques. La valeur ajoutée par secteur est introduite dans le modèle économétrique pour la région atlantique établi par le Conference Board du Canada, afin d'estimer l'incidence nette sur le revenu régional mesuré par le produit intérieur brut (PIB). On peut ainsi estimer d'autres répercussions macroéconomiques, en particulier l'effet sur les recettes fiscales.

Il importe de remarquer plusieurs aspects de cette estimation. Tout d'abord, les retombées sur le PIB tiennent compte seulement des projets menés à bon terme alors que les dépenses incluent tant les investissements dans les projets réussis que les coûts des projets qui se sont soldés par un échec.



Deuxièmement, seules les retombées des projets qui nécessitaient une aide, selon la définition donnée plus tôt, sont comptées dans l'estimation.

Troisièmement, les avantages estimés comprennent l'accroissement des emplois dans les entreprises aidées par l'APECA, plus les emplois indirects et les emplois induits. Ces derniers sont calculés au moyen du modèle économétrique pour la région atlantique établi par le Conference Board du Canada. On estime que cet effet, appelé «effet multiplicateur», est de l'ordre de 0,5. Cela signifie que pour deux emplois créés directement dans les entreprises aidées par l'APECA, l'activité indirecte et l'activité induite créent un emploi.

Quatrièmement, l'incidence sur le PIB ne comprend pas les avantages qui auraient été obtenus si les fonds accordés aux entreprises avaient été utilisés pour fournir un soutien du revenu aux chômeurs. Enfin, on considère que les avantages sont produits pendant une période de dix ans qui correspond à la durée de vie utile des installations et du matériel de production.

Dans son premier Rapport quinquennal présenté au Parlement en février 1994, l'APECA estimait un ratio avantages-coûts de 4,2 pour 1. Ce calcul, basé sur une méthodologie améliorée et la répartition sectorielle des activités de l'APECA donne le ratio actuel de 5 pour 1. La principale raison de ce changement est l'utilisation d'un «effet multiplicateur» économique plus réaliste. L'effet multiplicateur de 0,5 utilisé tient compte du fait que les secteurs de la fabrication, des mines et de l'agriculture, dans lesquels l'activité de l'APECA est concentrée, ont des répercussions plus importantes sur l'économie en raison des salaires relativement plus élevés dans ces secteurs et de leur plus grande utilisation des fournisseurs locaux (de ressources naturelles, par exemple).

Le ratio total avantages-coûts de l'aide que l'APECA fournit aux entreprises commerciales peut varier considérablement selon le type de programme. On peut citer comme exemple le programme d'assurance-prêt, qui était un programme à risque élevé destiné aux grands projets plus risqués qui faisaient espérer des retombées élevées. L'assurance-prêt était particulièrement utile pour les projets dans les régions rurales, où les établissements de crédit commercial prêtent difficilement mais où le taux de chômage est élevé et les possibilités d'emploi sont rares.

Malheureusement, les pertes liées à ce programme ont été plus élevées que prévu en raison de la récession de 1990-1991 et du manque d'appui de la part des établissements de crédit commercial. En conséquence, même si le programme a entraîné la création de presque 3 000 emplois, le ratio avantages-coûts du programme était de l'ordre de 2 pour 1 alors



qu'il atteignait 5 pour 1 pour l'ensemble de l'aide accordée aux entreprises commerciales.

L'Agence a donc plus ou moins abandonné le programme à partir de 1990. Seulement trois demandes d'assurance-prêt ont été approuvées après 1990 et en août 1996, le programme d'assurance-prêt a été annulé.

I. Incidence pour le contribuable

En plus d'examiner les retombées totales sur l'économie de la région atlantique, il faut également tenir compte du rendement sur l'investissement du gouvernement. Les incidences de ce côté comprennent l'impôt sur le revenu des particuliers payé par les employés salariés, les taxes de vente sur les achats faits par les entreprises et leurs employés, et les économies que le gouvernement fait sur les prestations d'assurance-chômage en raison des emplois créés. On estime que le gouvernement obtient un rendement de trois dollars pour chaque dollar dépensé. Ces recettes fiscales n'incluent pas l'impôt sur le revenu des sociétés parce que le modèle du Conference Board ne peut pas en tenir compte, pour des raisons techniques.

J. Autres calculs du ratio avantages-coûts

L'estimation des répercussions économiques totales oblige à faire certaines prémisses et il y a des limites à la précision des résultats. Les plus importantes prémisses faites pour obtenir l'estimation ont été modifiées de diverses façons afin d'examiner les effets que cela pourrait avoir sur le ratio avantages-coûts. Par exemple, un effet d'entraînement de 50 % constituerait une estimation modérée pour les programmes d'aide aux entreprises existant au Canada.³

On peut aussi supposer qu'un 10 % additionnel des entreprises aidées feront faillite durant la période de dix ans prise en considération. Les projets qui ont bénéficié d'une aide de l'APECA et qui ont été menés à terme ont en moyenne quatre ans d'existence. D'après les données de Statistique Canada, 67 % des nouvelles entreprises de fabrication ferment avant d'atteindre leur 10^e année d'existence dans la région de l'Atlantique et 57 % d'entre elles font faillite dans leurs quatre premières années⁴. Cette supposition est considérée

³ Cohen et Le Goff, «Regional Development Incentives: A Critical Review of the Evidence», *Canadian Journal of Regional Science*, été 1987.

⁴ Statistique Canada, Petites entreprises et enquêtes spéciales, 1979 -88



comme modérée parce qu'elle ne tient pas compte du fait que certains projets réussissent mieux que prévu et compensent d'autres qui se soldent par un échec. Il est également possible de tenir compte de ce qu'on appelle l'effet de «déplacement» (l'aide financière que l'APECA accorde à certaines entreprises pourrait avoir des effets négatifs sur les concurrents). Les données disponibles ne démontrent qu'un faible impact. Le Conseil économique du Canada⁵ a toutefois établi que s'il y a un effet, il n'est pas très grand ou il consiste à freiner les expansions.

L'Agence a mis en place des mécanismes pour veiller à limiter le plus possible les effets éventuels sur les concurrents tout en aidant à améliorer la compétitivité des entreprises. Le vérificateur général⁶ a toutefois trouvé des exemples d'entreprises existantes auxquelles pourrait nuire l'aide accordée par l'APECA à des concurrents. On a donc supposé un effet de déplacement égal à 15 % du total des emplois créés.

Une fois ces rajustements faits, le ratio avantages-coûts tombe à environ 3 pour 1. Les retombées positives du Programme de l'APECA sont importantes compte tenu d'un ensemble d'hypothèses raisonnables.

K. Satisfaction des clients

D'après les résultats du sondage effectué par Statistique Canada, parmi les entreprises clientes de l'APECA, 3 entreprises sur 4 considèrent qu'elles ont atteint leur objectif commercial grâce à l'aide accordée par l'Agence, en grande partie (53 %) ou en petite partie (23 %). Seulement 2,5 % d'entre elles estiment que l'aide de l'APECA n'est pour rien dans leur réussite. Leur niveau de satisfaction quant aux services reçus se situe entre «bon» et «très bon»; les aspects du services qui ont reçu la meilleure cote sont la courtoisie et le professionnalisme du personnel ainsi que les communications avec l'Agence. Certaines améliorations s'imposent dans la prestation des services, en particulier pour ce qui est des délais de réponse aux demandes d'aide. Pour y répondre, l'Agence a apporté des améliorations dans l'administration des programmes et certaines améliorations sont déjà visibles dans le traitement des paiements. Ceux-ci sont remis à l'intérieur de 5 à 6 jours alors qu'auparavant 2 à 3 semaines étaient nécessaire pour la remise des paiements.

L'accès aux capitaux demeure le principal genre de soutien dont ont besoin les clients (voir Figure 6 ci-dessous). Les contributions remboursables offertes dans le cadre des

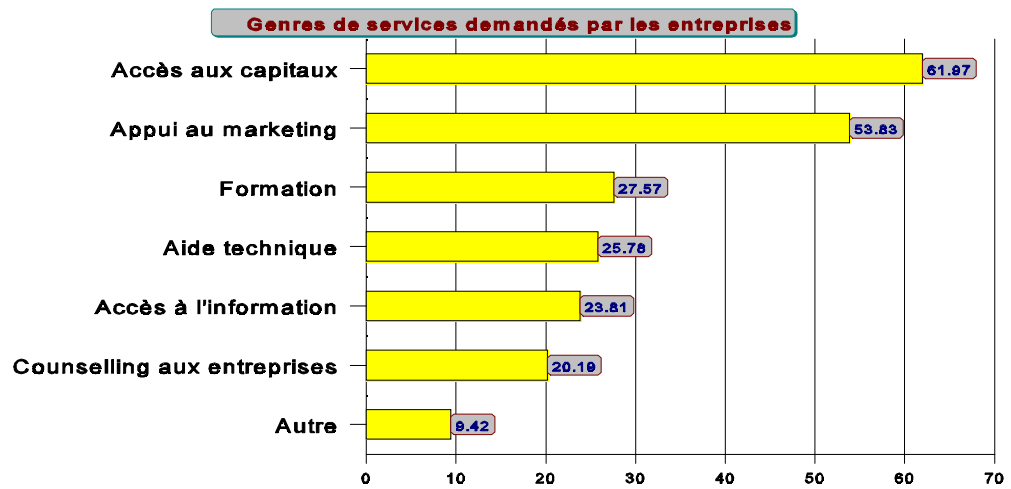
⁵ Conseil économique du Canada, *Vivre ensemble, Une étude des disparités régionales*, 1977.

⁶ Rapport du vérificateur général, novembre 1995, page 18-25.



programmes de l'APECA et les mesures pour rendre plus accessible du capital-risque (provenant du secteur public ou du secteur privé) visent à répondre à ce besoin. L'Agence répond au deuxième besoin important, soit l'aide à la commercialisation, en mettant davantage l'accent sur l'aide au développement des échanges commerciaux.

Figure 6



Source: Statistique Canada, Enquête auprès des PME au Canada Atlantique, 1995



Partie IV - Premier Volet Rendement selon les priorités stratégiques

A. Tourisme

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a déterminé, il y a plusieurs années, que l'industrie touristique était un secteur de croissance prometteur et elle a commencé à travailler avec les provinces et l'industrie en vue de maximiser les possibilités de croissance économique et de création d'emplois dans le secteur. L'APECA est ainsi devenue un catalyseur de changement. L'APECA a joué un rôle déterminant pour attirer l'attention sur le secteur touristique de la région de l'Atlantique, puis pour y entreprendre des changements.

La relation directe que le gouvernement entretient avec le secteur privé par l'entremise des quatre associations touristiques provinciales a mené à un nouveau processus de gestion du tourisme dans la région de l'Atlantique. La nécessité d'aligner les activités de chacun sur une série d'objectifs communs a conduit à la création en 1993 du Partenariat de l'industrie touristique du Canada atlantique (PITCA).

Principaux engagements

- **Un rendement sur les investissements de l'ordre de 10 \$ pour chaque dollar investi dans une campagne de marketing du Canada atlantique en 1997, comparativement à 4,50 \$ en 1994.**
 - **Des retombées économiques de 26 millions de dollars découlant de la campagne de marketing du Canada atlantique de 1997, comparativement à 14 millions de dollars en 1994.**
-

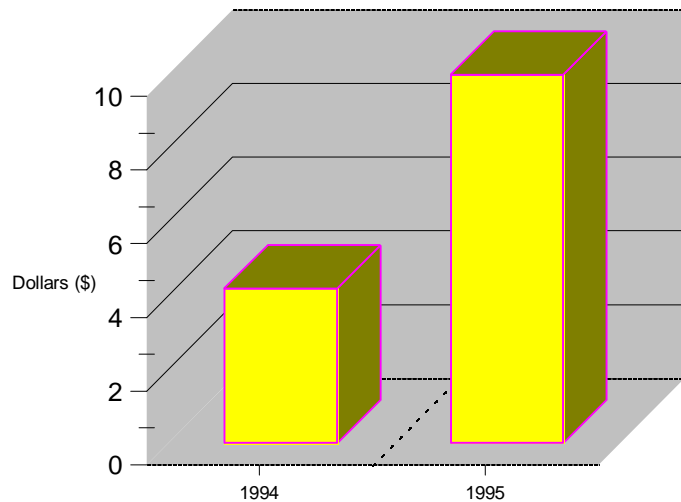


Résultats

- La campagne de marketing de 1995 a entraîné des retombées économiques de 31 millions de dollars mesurés d'après les dépenses touristiques découlant de la campagne de marketing et du rendement sur les investissements correspondant à 10 \$ pour chaque dollar qu'a coûté la campagne (Voir les Figures 7(a) et 7(b)).
- La campagne de 1997 reflétera un changement dans la stratégie qui mettra l'accent sur les marchés internationaux plus éloignés et qui tentera d'accroître la fréquentation pendant la saison intermédiaire de l'automne.
 - Une étude indépendante est entreprise à l'automne de chaque année pour déterminer l'incidence de la campagne de marketing de l'année en cours. Ces études recourent à une méthodologie reconnue pour estimer le nombre de personnes ayant répondu à la campagne de marketing qui ont réellement séjourné dans la région de l'Atlantique

Figure 7(a)

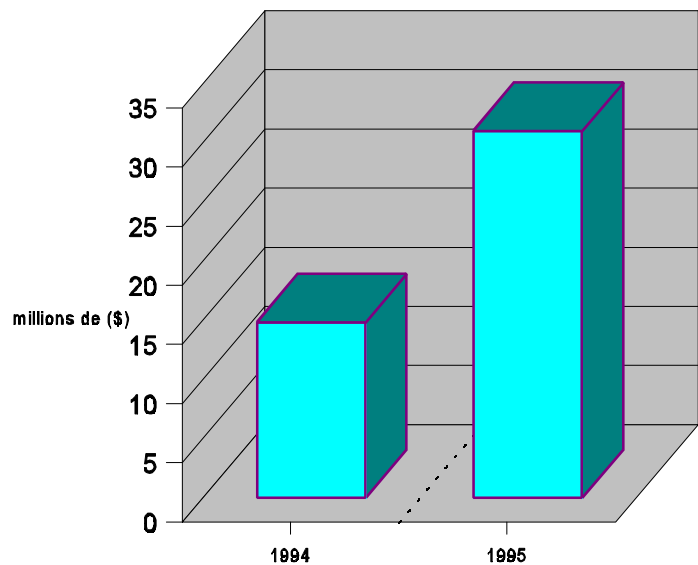
Campagne de marketing touristique du Canada atlantique
Rendement sur les investissements



Source: Entreprise PEI - Étude de conversion du PITCA pour 1995, novembre 1995, et Étude de conversion définitive, 15 février 1995, Baseline Market Research Ltd.

Figure 7(b)

Campagne de marketing touristique du Canada atlantique
Incidence économique



Source: Rapport définitif de l'étude de conversion, 15 février 1995, Baseline Market Research Ltd., et Étude de conversion du PITCA pour 1995, novembre 1995, Entreprise PEI



B. Pratiques de gestion commerciale (PGC)

Les PGC ont pour but d'aider les propriétaires et gérants des PME du Canada atlantique à accroître leurs niveaux de compétences comme moyen de croissance économique et de création d'emplois. Pour ce faire, l'Agence est en train d'organiser un partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour mettre en oeuvre un plan de perfectionnement des capacités des PME de l'Atlantique.

Ce n'est qu'à moyen et à long terme que l'on sera à même de constater l'apport de cette activité aux objectifs ultimes de la création d'emplois et de la croissance économique, à mesure que les PME de l'Atlantique acquerront plus de compétences qui contribueront à améliorer leurs capacités de survie, de croissance et de productivité. Des indicateurs ont été mis au point afin de mesurer les progrès dans l'atteinte du but ultime. Ainsi, l'on considère que l'attestation à la norme ISO est l'une des principales étapes vers l'adoption de meilleures méthodes de gestion des affaires.

Principal engagement

- **Augmenter le nombre d'entreprises de la région de l'Atlantique qui ont la norme ISO, en passant de 51 au mois de décembre 1995 à un objectif de 75 pour décembre 1996 et de 100 pour décembre 1997.**
-

Résultats

- Un observateur indépendant a constaté qu'en mai 1996, le nombre d'attestations à la norme ISO dans la région de l'Atlantique s'établissait à 68, soit une augmentation par rapport aux 27 d'un an et demi plus tôt. Le Programme de développement des entreprises de l'APECA est venu en aide à 59 PME de la région de l'Atlantique dans le cadre de programmes de gestion de la qualité, et 80 % des projets étaient associés à l'obtention de la norme ISO.
- En Nouvelle-Écosse, le gouvernement provincial et l'APECA ont coparrainé en 1994 la mesure sur la qualité et la productivité qui a pour but de promouvoir et d'appuyer l'attestation à la norme ISO et les meilleures méthodes de gestion des affaires.



- La Nouvelle-Écosse a connu la plus forte augmentation du nombre des attestations à la norme ISO de la région de l'Atlantique au cours des dix-huit derniers mois.

C. Développement de l'entrepreneuriat

Le développement de l'entrepreneuriat a essentiellement pour objet de contribuer à grossir les rangs des Canadiens de la région de l'Atlantique qui choisissent de lancer leur propre entreprise. L'Agence préconise de donner aux gens plus de possibilités d'en apprendre sur l'entrepreneuriat; d'inciter les gens à lancer une entreprise et de faciliter l'accès à une formation de qualité ainsi qu'à des services d'information et de consultation dans les collectivités. Si l'on peut s'attendre à ce que les activités de consultation et de formation conduisent à des démarrages d'entreprises et à une croissance économique à court et à moyen termes, il faudra patienter plus longtemps pour voir les fruits des mesures d'éducation et de sensibilisation pour accroître le nombre d'entrepreneurs. Des indicateurs de rendement ont été mis en place pour mesurer l'évolution en vue de l'objectif de création d'emplois.

Principal engagement

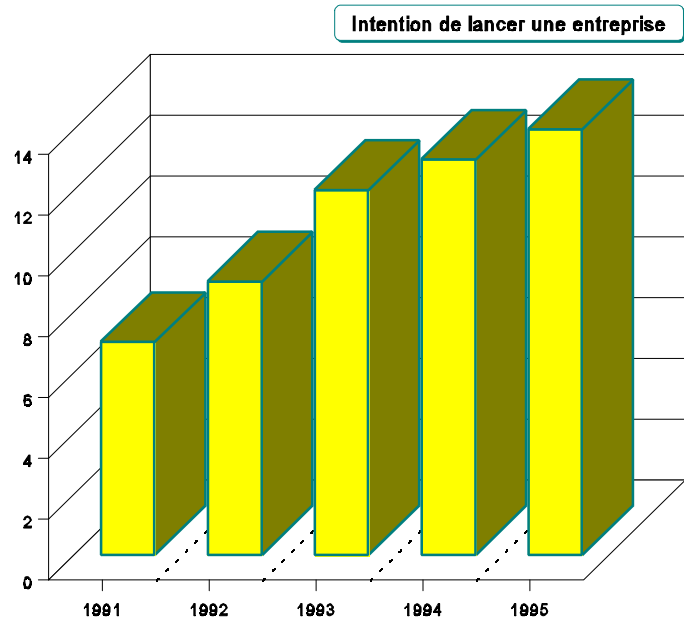
- **Promouvoir l'entrepreneuriat de manière à accroître le nombre de personnes qui ont l'intention de lancer une entreprise - atteindre d'ici 1998 un indice de 17 % pour ce qui est des personnes qui ont l'intention de se lancer en affaires dans les deux prochaines années.**
-



Résultats

Figure 9

- Cet indice a été établi pour l'APECA par une firme indépendante d'après les sondages auprès des gens de la région de l'Atlantique. Cet indice est passé de 7 % en 1991 à 14 % en 1995. (voir la Figure 9).



Source : Corporate Research Associates Inc. - Sondage omnibus régional

- Il est difficile de déterminer avec certitude la contribution exacte des activités de l'APECA dans l'augmentation de «l'intention» de démarrer une entreprise, puisqu'une foule d'autres variables socio-économiques peuvent influencer sur l'indice. Il est néanmoins évident que les activités de promotion de l'APECA portent fruit. Par exemple, 20 % des téléspectateurs des émissions *Temps d'Affaires* et *Leading Edge* sur l'entrepreneuriat ont déclaré qu'ils étaient plus confiants face à l'entrepreneuriat

-
- **Soutenir les services et les programmes destinés aux jeunes entrepreneurs, notamment une ligne 1-800 et un programme de capitaux de démarrage.**
-

Résultats

- Une ligne d'information (1-800) a été mise en place dans chacun des Centres de services aux entreprises du Canada de la région de l'Atlantique. Les demandes sont suivies et un processus de rétroaction est instauré pour déterminer le nombre d'appelants qui ont réellement lancé une entreprise.



- L'APECA a publié en 1995 le «Profil des jeunes entrepreneurs» et en 1996 le «Profils des étudiants entrepreneurs». Ces publications créent des rôles de comportement et présentent également des recettes pour réussir.
- Depuis 1992, plus de 2 000 étudiants ont lancé des entreprises d'été grâce à l'appui de l'APECA.

D. Développement économique communautaire (DEC)

Le développement économique communautaire est une mesure collective partant de la base destinée à améliorer le climat économique par la création d'emplois et de richesse, et se traduisant par une viabilité accrue pour la communauté, la région et la province. Il s'agit d'établir une solide infrastructure communautaire qui aura pour effet d'amener la collectivité à assumer une responsabilité accrue pour son propre développement économique.

Principal engagement

- **En association avec les collectivités rurales de la région de l'Atlantique, créer et maintenir 3 600 emplois au cours des trois prochaines années au moyen d'activités de prêts et de consultation menées par les Corporations locales de développement économique (CLDE).**
-

Résultats

- Au cours de l'exercice 1995-1996, les activités de prêt des 40 CLDE ont entraîné la création et le maintien de 2 200 emplois dans les collectivités rurales de la région.

E. Commerce

La priorité stratégique Commerce met l'accent sur l'amélioration des capacités commerciales et de marketing des propriétaires de PME de l'Atlantique et elle s'emploie à faciliter l'accroissement des ventes sur les marchés d'exportation existants ainsi que sur les nouveaux marchés d'exportation.



Ces engagements n'ont été mis au point qu'au printemps de 1996. Le processus de suivi et les indicateurs sont en voie d'être développés, mais on ne peut encore rapporter de résultat concluant.

Principal engagement

- **De 1996-97 à 1998-99, augmenter de 5 à 7 % le nombre des PME exportatrices dans la région de l'Atlantique (évalué actuellement à 2 700).**
-

Résultats

- D'après l'enquête de Statistique Canada, sur les 28 % des clients de l'APECA qui exportent actuellement, 20 % indiquent que l'APECA les a considérablement aidés à exporter et 40 % disent que l'APECA les a aidés de quelque manière.
- On déterminera le nombre de nouveaux exportateurs qui ont vu le jour grâce à de grandes mesures sur le commerce (par exemple l'Entente Canada - provinces de l'Atlantique sur la promotion du commerce extérieur) au moyen d'un suivi annuel auprès des PME participantes et des données de contrôle sur la promotion du commerce extérieur. Citons l'exemple de l'entente sur la promotion du commerce extérieur qui a permis de financer le programme NexPro offert par la Banque de développement du Canada. Dans le cadre de ce programme, 52 PME ont pu suivre la formation et 32 autres entreprises le feront au cours du troisième trimestre de 1996. Un suivi auprès des participants permettra de mesurer les résultats réels de la formation
- Des données ont été recueillies sur le nombre actuel et potentiel d'entreprises exportatrices. La mise à jour constante de cette base de données permettra de produire des données fiables sur les nouveaux exportateurs.
- Parmi les clients de l'APECA qui n'exportent pas encore, 25% y songent, et constituent un groupe cible pour le développement du commerce international.



F. Innovation et technologie

Le volet innovation et technologie vise à intensifier l'innovation industrielle ainsi que la mise au point et la diffusion de la technologie, en vue d'accroître la compétitivité des PME des provinces de l'Atlantique et d'appuyer la diversification et la croissance de l'économie de la région.

Les indicateurs et le processus de contrôle sont en cours d'élaboration.

Principal engagement

- **Chaque année, créer quinze nouveaux liens entre le secteur privé et les centres de recherche pour la commercialisation de la technologie.**
-

Résultats

- L'entente et le plan d'action conclus entre l'APECA et le Conseil national de recherches en décembre 1995, ont mené à l'organisation d'un important forum de la technologie en Atlantique qui se tiendra en novembre 1996 ainsi qu'à l'élaboration de stratégies pour le secteur de l'aquaculture et des industries océaniques, qui devraient être prêtes à l'automne 1996.
- Utech, un organisme de rapprochement composé de l'Université Dalhousie, de la Technical University of Nova Scotia, du Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse et du Collège universitaire du Cap-Breton, établira des liens avec le secteur privé pour le transfert de technologie. D'autres universités de la région de l'Atlantique sont également intéressées à se joindre au partenariat.
- Le suivi des des projets d'innovation comprendra la collecte d'information sur les liens avec la recherche effectuée dans le secteur privé. (L'examen d'un échantillon de projets d'Innovation du Programme de développement des entreprises a permis d'établir qu'une entreprise sur cinq avait fait appel aux services d'organismes de recherche.)



G. Défense des intérêts, coordination et approvisionnements

Dans son rôle de défense des intérêts, l'APECA cherche à représenter la région de l'Atlantique et à faire valoir ses intérêts et ses priorités stratégiques auprès des autres ministères et organismes gouvernementaux, en particulier lorsque ceux-ci élaborent des politiques et des programmes susceptibles d'influer sur la création d'emplois et les possibilités d'emploi dans la région de l'Atlantique. À cette fin, elle collabore avec d'autres ministères fédéraux.

Principal engagement

- **Créer 900 nouveaux emplois au cours des trois prochaines années en aidant les entreprises de la région de l'Atlantique à obtenir davantage de marchés du gouvernement fédéral.**
-

Résultats

- En 1995-1996, 280 emplois (équivalents temps plein, de longue durée) ont été créés grâce aux efforts déployés par l'APECA dans le cadre du processus national des approvisionnements; ceux-ci ont permis à des entreprises de la région de l'Atlantique d'obtenir des marchés principaux ou de sous-traitance.
- Le nombre signalé d'emplois créés dans la région de l'Atlantique correspond aux meilleures estimations disponibles et est tiré soit :
 - de l'estimation des emplois créés fournie par l'entreprise; et
 - de la valeur monétaire réelle des retombées industrielles régionales prévues dans le contrat, divisée par la valeur moyenne d'un emploi dans les industries aérospatiale ou marine.
- L'APECA sera représentée à l'assemblée générale annuelle de l' Association des Industries aérospatiales du Canada qui se tiendra en septembre ainsi qu'à la conférence internationale Softworld 96, dans les deux cas pour promouvoir les intérêts des PME auprès des entrepreneurs principaux.



Partie IV - Second Volet Rendement selon la gamme de services

H. Programme de COOPÉRATION

Le programme de COOPÉRATION vise à créer un environnement propice à la croissance économique dans la région de l'Atlantique par le biais de la coopération avec tous les ordres de gouvernement, le secteur privé et les institutions.

Principal engagement

-
- **Regrouper toutes les ententes de COOPÉRATION fédérales-provinciales en une seule entente par province pour assurer une exécution plus efficace et efficiente du programme.**
-

Résultats

- Des ententes uniques ont été conclues avec le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse en août 1996. La première étape du regroupement des ententes à l'Île-du-Prince-Édouard a été achevée en 1994, et l'entente unique devrait être signée au cours de l'exercice 1996-1997.
- Le regroupement des ententes a permis de réaliser d'importantes économies au chapitre des coûts de fonctionnement. À l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, le nombre d'années-personnes affectées à l'exécution des programmes a été réduit de 35 %; au Nouveau-Brunswick, on prévoit que les coûts d'administration seront ramenés à environ 3 ou 4 % du budget total de l'entente; en Nouvelle-Écosse, on estime que les coûts d'administration découlant de ce regroupement seront réduits de 8.5% à 4.2%, permettant de réaliser une économie de 50%.

Exemples de résultats précis obtenus:

- La Newfoundland Manufacturers' Association a placé 33 étudiants dans des usines de fabrication situées un peu partout dans la province, dans le cadre du programme d'éducation coopérative en génie industriel qui découle de l'Entente sur le



développement des ressources humaines. Le projet a connu un immense succès. Les fabricants de Terre-Neuve ont reçu une aide spécialisée pour rationaliser les opérations, améliorer la ligne de produits des entreprises, réduire le coût unitaire de fabrication, accroître l'efficacité et la productivité des machines et du personnel, mettre en oeuvre de nouvelles technologies et réduire les pertes de matériel et d'énergie. Les entreprises qui ont participé à ce projet prévoient une augmentation des ventes pour 1996-1997, comme suite à la mise en oeuvre des plans détaillés et des recommandations des étudiants participant au programme d'éducation coopérative.

I. Accès aux capitaux et à l'information

Un des plus grands obstacles au démarrage et à l'agrandissement des PME dans la région de l'Atlantique est le manque d'accès aux capitaux et à l'information. Le Programme de développement des entreprises, ACF Capital Atlantique Inc. et la coopération avec les provinces et le secteur privé, visent à éliminer ces obstacles.

Principal engagement

- **Par l'entremise du Programme de développement des entreprises, contribuer à la création et à la préservation de 13 500 emplois au cours des trois prochaines années en aidant les PME à obtenir des capitaux pour des projets de mise sur pied, d'agrandissement de leurs installations ou d'accroissement de la productivité.**
-

Résultats

- Après onze mois, on estime que le nouveau Programme de développement des entreprises a contribué à la création ou à la préservation de 3 400 emplois (exprimés en équivalents temps plein de longue durée).
- Le coût par emploi s'établit à 20 000 \$. Dans le cas des clients commerciaux, le coût est d'environ 18 000 \$ par emploi. (Comme l'aide accordée aux entreprises commerciales est remboursable, le coût «réel» sera beaucoup plus faible compte tenu du recouvrement des contributions.)



-
- **Par l'entremise d'ACF Capital Atlantique Inc., un partenariat entre les secteurs public et privé, on investira dans l'avoir propre d'entreprises de la région de l'Atlantique pour l'exécution de quelque 35 projets au cours des cinq premières années.**
-

Résultats

- L'APECA a joué un rôle essentiel dans la mise sur pied de ce fonds, auquel participent les quatre gouvernements des provinces de l'Atlantique et sept banques à charte. Le fonds a pour but de pallier le manque de disponibilité de capital de risque pour les PME dans la région de l'Atlantique. La société est en activité depuis juillet 1996.

J. Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) - région de l'Atlantique

Fournir de l'information et des services de nature commerciale aux entreprises de la région de l'Atlantique, en particulier aux petites entreprises et aux entrepreneurs potentiels, et faciliter l'accès aux services gouvernementaux destinés aux entreprises.

Principal engagement

- **Former un partenariat entre les CSEC et les organismes locaux de développement économique en vue d'aider les PME des régions rurales à se procurer de l'information commerciale essentielle par le biais d'Internet.**
-

Résultats

- Au cours de la dernière partie de l'exercice 1995-1996 et des six premiers mois de 1996-1997, le CSEC du Nouveau-Brunswick a travaillé au développement d'un site Internet adapté aux clients, afin d'étendre son réseau d'information à des intermédiaires sans but lucratif bien établis dans toute la province. À compter de janvier 1997, le CSEC offrira l'accès direct à ses principaux outils d'information à



toute une série d'organismes de soutien des entreprises, notamment douze commissions de développement économique régional, douze centres locaux de développement des entreprises et cinq bureaux de district de l'APECA.

- Une structure similaire sera adaptée et appliquée aux trois autres CSEC de la région de l'Atlantique au cours du premier trimestre de 1997-1998.

K. Adaptation

Ces mesures visent à aider à trouver d'autres activités économiques et d'autres possibilités d'emplois pour les localités affectées par la perte de leurs employeurs traditionnels. Parmi ceux-ci on retrouve l'élimination du service de traversier entre Borden, au Nouveau-Brunswick, et Cape Tormentine, à l'Île-du-Prince-Édouard, l'élimination des services ferroviaires à Terre-Neuve, la fermeture d'installations militaires dans dix localités de la région de l'Atlantique, dont huit qui dépendaient presque entièrement des emplois générés par les installations militaires, et enfin les mesures de développement économique des collectivités (DEC) et de relance économique de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA).

Programme	Date d'approbation	Expiration	Montant disponible (millions de dollars)
Slemon Park Corporation	le 28 février 1992	le 31 mars 1997	10,0
Bishop's Falls	le 28 avril 1993	le 31 mars 1997	5,5
Fermetures de bases	le 9 juin 1994	le 31 mars 1999	36,4
LSPA :			
Dév. écon. des collectivités	1994	1999	42,5
Relance économique	1996	2001	94,0
Borden/Cape Tormentine	le 25 juillet 1995	le 31 mars 1998	10,0
Total des mesures d'adaptation			198,4



- Dans chacune des régions, l'APECA a aidé à mettre sur pied et a appuyé un groupe ou une administration de la localité devant prendre en mains la relance de l'économie locale avec l'aide de fonds de redéveloppement fournis par le gouvernement fédéral.
- Les mesures et les plans de développement, qui sont élaborés en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et les municipalités, sont adaptés aux capacités de chacune des localités et aux possibilités qui y sont offertes. Les mesures de développement mises de l'avant comprennent :
 - la réutilisation d'infrastructures existantes, comme le développement de Slemon Park à Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard. Le Slemon Park a réussi à établir une industrie de l'aviation et de l'aérospatiale spécialisée en avionique et dans les secteurs connexes (reconditionnement de moteurs d'avion et construction de boîtes de contrôle pour train d'atterrissage des avions). Une des entreprises a déjà entrepris un important programme d'agrandissement et d'autres envisagent d'accroître leurs activités, ce qui aidera la Corporation à atteindre l'autosuffisance. Slemon Park avait pour objectif de créer 500 emplois directs et indirects avant la fin de 1995 et de devenir autosuffisant avant la fin de 1997. Au 31 mars 1996, 740 emplois directs et indirects avaient été créés. Un léger bénéfice d'exploitation devrait être réalisé prochainement;
 - l'utilisation d'installations existantes pour la mise sur pied de services aéroportuaires ainsi que la création et la promotion d'un centre de cargo international à Gander, à Terre-Neuve;
 - trouver d'autres possibilités d'emplois en aidant à augmenter le nombre ou la taille des petites entreprises du secteur de la fabrication, comme l'a fait la Bishop's Falls Development Corporation. Grâce aux efforts déployés à ce chapitre, la ville peut se targuer de ses activités manufacturières dans les domaines des produits du bois, des alliages de métaux, de la fibre de verre, des textiles, de la mousse de polystyrène, de la tôle ondulée, des plastiques, des laminés, des pièces d'automobile, etc. Plus de 150 emplois à temps plein auraient été créés, et la ville est reconnue pour son importance dans l'économie du centre de Terre-Neuve;



- aider les travailleurs déplacés à lancer des entreprises - le Groupe d'intervention de Moncton a créé à cette fin un programme d'entrepreneuriat et un fonds de relance économique, et il avait accordé un appui à 25 initiatives de ce genre au 31 mars 1996.
- Après examen du contrat conclu en Nouvelle-Écosse entre la Cornwallis Park Development Agency (CPDA) et l'APECA, le vérificateur général a relevé un certain nombre de problèmes de nature administrative. En août 1996, la CPDA a signé une entente pour régler les problèmes soulevés dans le rapport du VG. En dépit de ces problèmes, les efforts déployés ont donné des résultats. À titre d'exemple, environ 200 emplois à temps plein et à temps partiel ont été créés par suite des activités de la CPDA.
- Des groupes de travail locaux ont été constitués pour assurer le redéveloppement des régions de Borden et de Cape Tormentine. Ces groupes de travail fourniront des conseils et recommanderont des mesures ou des projets pour la création d'emplois de remplacement.
- La composante Développement économique des collectivités (DEC) de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique vise les localités touchées par le ralentissement de l'industrie du poisson de fond, surtout à Terre-Neuve, et elle a aidé les localités à créer des emplois dans d'autres industries, notamment par la création d'une industrie touristique viable. À titre d'exemple, un appui a été accordé à la Colony of Avalon Foundation pour l'aider à fournir des services aux visiteurs aux sites archéologiques de Ferryland. Ces efforts de développement du tourisme ont porté fruit. Le nombre de visites, qui était de moins de 2 000 en 1992, est passé à 10 000 en 1995. On s'attend à ce que les mesures de promotion et les nouvelles activités permettront de maintenir cette progression au cours des prochaines années. Les entreprises de services locales ont profité de cette expérience, et d'autres entreprises ont vu le jour à Ferryland.

Comme les efforts de DEC visent à créer une structure communautaire pour appuyer le développement économique, la plupart des retombées ne devraient se faire sentir qu'à plus long terme. En 1995-1996, cependant, les mesures de DEC ont contribué à la création de quelque 40 emplois.



La composante de relance économique de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA) permettra d'exécuter des mesures en vue de promouvoir les activités économiques durables. Les objectifs de cette composante sont les suivants :

- créer des emplois durables et accroître les revenus gagnés, en particulier pour les travailleurs déplacés par les fermetures dans l'industrie du poisson de fond;
 - accroître la compétitivité des secteurs visés.
- Un cadre d'évaluation a été adopté pour suivre les progrès.

L. Programme des travaux d'infrastructure du Canada (PTIC)

Inspiré du modèle du Programme de COOPÉRATION de l'APECA, le Programme des travaux d'infrastructure du Canada (PTIC) est administré par les organismes de développement régional pour le compte du gouvernement fédéral. Le PTIC a pour objet de renouveler les infrastructures municipales, de créer des emplois, d'améliorer l'environnement et d'accroître la compétitivité du Canada tout en accélérant la relance économique.

Principal engagement

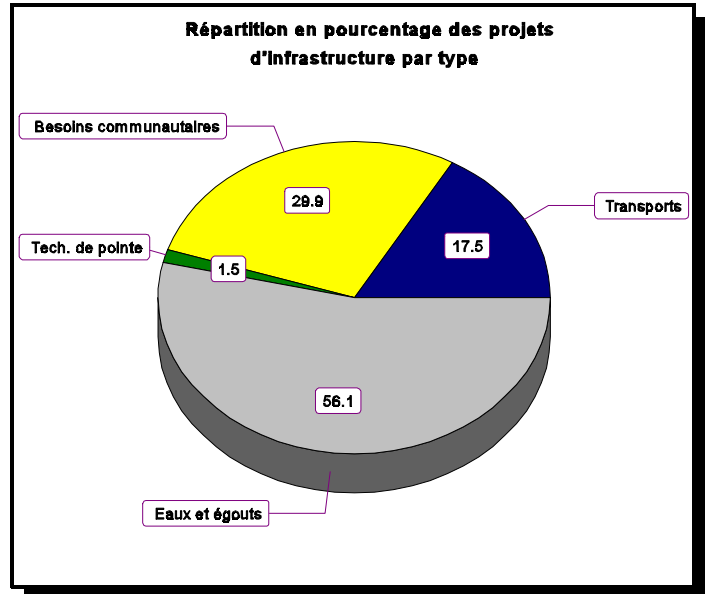
-
- **Aux termes de ce programme, plus de 640 millions de dollars seront investis dans la région de l'Atlantique (investissement de 180 millions de dollars du gouvernement fédéral).**
-



Résultats

- Dans la région de l'Atlantique, le Programme des travaux d'infrastructure du Canada a permis d'atteindre les résultats suivants entre le lancement du programme et le 31 mars 1996 :
 - 896 projets entraînant la création d'emplois équivalant à 8 100 années-personnes;
 - amélioration de l'infrastructure, 60,6 % des fonds ayant été consacrés aux travaux d'eau et d'égout, 15,1 % aux transports, 21,1 % aux projets communautaires, et 2 % aux projets de technologie de pointe;
- La figure 11, ci-contre, montre la répartition par type de travaux d'infrastructure.

Figure 11



Partie V Conclusion

Ce rapport de l'APECA présenté au Parlement souligne clairement les importants avantages économiques qui ont été engendrés par l'investissement du gouvernement fédéral dans le développement de la région de l'Atlantique. Depuis la création de l'Agence, les programmes de l'APECA et de ses partenaires ont aidé le secteur privé à avoir une incidence sur l'économie de l'Atlantique se traduisant par quelque 82 000 emplois. Cette réalisation revêt une importance particulière du fait qu'elle s'est produite à une époque où la croissance de l'économie de l'Atlantique au cours des cinq dernières années a été faible. De 1991 à 1996, il y a eu peu de croissance nette de l'emploi en raison de la restructuration des secteurs traditionnels de l'économie.

En mesurant l'incidence globale de ses programmes sur l'emploi, l'Agence a procédé à une évaluation plus poussée que ne l'ont fait ses prédécesseurs chargés du développement régional. Elle a dû faire figure de pionnière dans l'évaluation de l'incidence de son travail de développement régional. D'ailleurs, le rapport du vérificateur général de novembre 1995 reconnaît que *l'Agence est allée au-delà de la plupart des pratiques actuellement en vigueur pour ce qui est de la mesure et de la communication des résultats de programmes de développement économique*. De cette manière, l'APECA a contribué aux efforts du gouvernement fédéral en vue d'optimiser l'utilisation des ressources en fonction des résultats obtenus. Si les méthodes existantes d'évaluation manquent encore de précision, l'Agence s'efforce constamment de les améliorer et de préciser ses évaluations afin de garantir qu'elles soient le plus crédibles possible et que les résultats enregistrés soient réellement attribuables à l'APECA. En retenant les services de spécialistes de l'extérieur, comme des consultants indépendants réputés, Statistique Canada et le Conference Board du Canada, l'APECA a su consulter les gens les plus compétents et les bases de données les plus solides au pays, par souci d'améliorer ses méthodes d'évaluation.

L'analyse des coûts-avantages, fondée sur les résultats de sondages de Statistique Canada et établie à l'aide du modèle économétrique du Conference Board du Canada, évalue que chaque dollar investi par l'APECA et ses partenaires des secteurs public et privé dans les projets commerciaux rapporte environ 5 \$ à l'économie de la région de l'Atlantique. Pour chaque dollar dépensé par le gouvernement, il revient environ 3 \$ au gouvernement sous forme d'impôt sur le salaire des particuliers, de taxes de vente sur les achats et d'économies dans le versement des prestations d'assurance-chômage (l'impôt sur les sociétés est exclu). Les hypothèses qui sous-tendent les évaluations ont été variées pour déterminer l'incidence sur les avantages.



Il en ressort que peu importe la série d'hypothèses raisonnables utilisées, les dépenses de l'APECA, qui représentent moins de un pour cent du produit intérieur brut de la région, ont été efficaces compte tenu des ressources dépensées.



Table 1
APECA

Renseignements financiers supplémentaires

Subventions et contributions par gamme de services (en millions de dollars)

	Dépenses Réelles 1993-94	Dépenses Réelles 1994-95	Dépenses Prévue 1995-96	Dépenses Réelles 1995-96
Gamme de services:				
Développement				
Programmes de base				
Accès aux capitaux et à l'information				
Programme de développement des entreprises*	129,5	139,2	108,2	113,7
ACF Capital Atlantique				4,0
Centres de services aux entreprises du Canada				
Total-partiel	129,5	139,2	108,2	117,7
Coopération fédérale-provinciale	82,0	89,2	96,5	83,8
Développement des collectivités				9,0
Défense des intérêts et coordination				
Total - Programme de base	211,5	228,4	204,7	210,5
Programmes secondaires				
Adaptation**	3,2	10,0	18,0	21,4
Programme d'infrastructure du Canada		58,3	90,5	70,2
Exécution et coordination du Programme				
Total Programmes secondaires	3,2	68,3	108,5	91,6
Total Développement	214,7	296,7	313,2	302,1
Administration du programme				
Total pour l'Agence	214,7	296,7	313,2	302,1

* Le PDE a été introduit en août 1995 en tant que principal programme d'aide aux entreprises de l'APECA en remplacement du Programme Action et du Programme Diversi-pêches (comprend également les obligations relatives à l'assurance-prêt).

** La mesure d'adaptation inclut les programmes de l'APECA suivants: LSPA-DEC, LSPA-RE, Bishop's Falls, Slemon Park et Fermeture des bases.

Élément de passif éventuel

Au 31 mars 1996, on estimait à 41,5 millions de dollars, le passif éventuel de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Lois relevant de l'APECA

Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique 1987	(R.S.C., 1985, c. G-5.7), telle qu'amendée
Loi sur les prêts aux petites entreprises	(R.S.C., 1985, c. S-11), telle qu'amendée
Loi sur les zones spéciales	(R.S.C., 1985, c. S-14)